

21 avril 2021

BB/JA

ACTE AUTHENTIQUE - CONSTAT

M^e Benoît Brêchet
notaire de la République et Canton du Jura
avec étude à Delémont

a été requis par

la **Société Romande d'Apiculture (ci-après : SAR)**, avec siège à Fribourg,

à l'effet de procéder au dépouillement des bulletins de votes qui ont été envoyés au secrétariat de la SAR jusqu'au 27 mars 2021 par les délégués suite à l'assemblée des délégués du 20 mars 2021 qui s'est déroulée par visio-conférence compte tenu de la crise sanitaire liée au coronavirus.

PREAMBULE

Au vu de la situation sanitaire, le comité central de la SAR, a décidé d'organiser un vote par correspondance, ceci conformément à l'ordonnance 3 du COVID-19.

Les membres du comité central de la SAR ont donc mandaté le notaire soussigné afin de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Conformément aux instructions de vote données aux délégués, les bulletins de vote devaient être réceptionnés par l'administration de la SAR au plus tard jusqu'au 27 mars 2021.

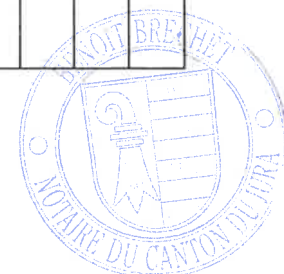
ARTICLE 1 - DEPOUILLEMENT

L'administration de la SAR, par Madame Aude Steiner, a remis au notaire soussigné toutes les enveloppes contenant les bulletins de vote des délégués, membres collectifs, membres d'honneur et membres du comité qui ont exprimé leurs différents votes sur les objets portés à l'ordre du jour.

Sur les 80 bulletins de votes adressés aux ayants-droit (selon la liste des délégués remis au notaire soussigné), 73 ont été réceptionnés par l'administration de la SAR.

Le dépouillement des bulletins de votes se présente donc comme suit :

	accepté	refusé	abstention
Rapports 2020 Requête: Les rapports 2020 sont soumis à approbation.	64	0	2
Comptes 2020, y c. rapports de révision Requête: Les comptes annuels 2020 de la SAR sont soumis à approbation.	66	0	0
Décharge au comité Requête: L'assemblée des délégués donne décharge au comité de la SAR.	65	0	1
Budget de fonctionnement 2021 Requête: Le budget de fonctionnement 2021 de la SAR est soumis à approbation.	64	0	2
Budget d'investissement 2021 Requête: Le budget d'investissement 2021 de la SAR est soumis à approbation.	64	0	2
Désignation des sections vérificatrices des comptes 2021 Les sections de Lucens, Martigny et Montagnes neuchâteloises sont désignées.	66	0	0
Comité, élection du/de la représentant.e de la société genevoise La société genevoise présente Mme Mélanie Baudet	58	2	13
Comité, élection du/de la représentant.e de la fédération jurassienne La fédération jurassienne présente M. Henri Erard	66	3	4
Comité, élection du/de la représentant.e de la société du Jura bernois La société du Jura bernois présente M. Olivier Mooser, actuellement membre CC SAR à sa réélection.	73	0	0
Comité, élection du/de la représentant.e de la fédération vaudoise La fédération vaudoise présente M. Benoît Droz, actuellement membre CC SAR à sa réélection.	73	0	0



Comité, élection du/de la représentant.e de la fédération valaisanne La fédération valaisanne présente M. Stéphane Witschard.	56	3	14
Cotisation partenaire Requête : la proposition de cotisation partenaire est soumise à l'approbation.	63	5	5
Initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » Requête : la proposition de soutenir cette initiative populaire est soumise à l'approbation.	61	8	4
Initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » Requête : la proposition de soutenir cette initiative populaire est soumise à l'approbation.	55	10	8

ARTICLE 2

Le notaire soussigné a remis en même temps que l'envoi du présent acte en constat à l'administration de la SAR, tout le matériel de vote qui lui a été remis pour effectuer le présent acte.

EXPEDITION

Le présent acte sera expédié en un seul exemplaire, à l'intention de la Société Romande d'Apiculture comme de moyen de preuve.

CLOTURE

Ainsi fait et passé, à Delémont, en l'étude, le vingt et un avril deux mille vingt et un.

D.d. 21 avril 2021

Le notaire :



Pour première expédition certifiée conforme à la minute et délivrée à la Société Romande d'Apiculture, comme moyen de preuve.